



### ROUTES



## Travaux routiers : des fermetures de routes programmées du 13 au 17 février à Aubas, Sarlat et Groléjac

Le Conseil départemental de la Dordogne va procéder à plusieurs chantiers de travaux routiers la semaine prochaine, qui vont entraîner des fermetures temporaires à la circulation et la mise en place de déviations à Aubas, Sarlat et Groléjac.

*Publié le 10 février 2023*

### RD45 à Aubas

**Du 13 au 17 février**, des travaux de réfection de la chaussée de la route départementale n°45 vont être menés à Aubas entre le lieu-dit le Port (carrefour RD704/RD45) et le carrefour avec la voie communale du bourg.

Ces travaux vont se dérouler **sous fermeture totale de la circulation de la section de la route départementale n°45 concernée.**

Une déviation sera mise en place entre le carrefour RD704/RD45 et Montignac par les routes départementales n°704<sup>E2</sup> et 704 via le Chambon.

### RD704/RD6 à Sarlat : giratoire de Bonnefon

**Du 13 au 17 février** également, des travaux de réfection de la chaussée du giratoire de Bonnefon sont programmés à hauteur du carrefour entre la RD704 et la RD6.

Des conditions d'exploitation particulières sont prévues :

- › La bretelle du giratoire en direction du Nord de Sarlat par la RD6 sera fermée à la circulation dans les 2 sens.
- › La circulation sur la déviation de Sarlat sera maintenue dans les 2 sens.
- › Les usagers en provenance de Périgueux et à destination de Sarlat Nord et Montignac, seront contraints d'emprunter la déviation de Sarlat (RD704) puis traverser le centre-ville pour remonter vers le Nord.
- › Les poids lourds en liaison entre Montignac et Souillac, seront, contrairement aux règles de circulation habituelles, autorisés à emprunter le centre-ville de Sarlat pour rejoindre leur destination.

## **RD704 Pont de Groléjac**

Enfin, le Département poursuit l'étude et les travaux relatifs aux travaux de réhabilitation du Pont de Groléjac sur la RD704.

Afin de procéder à l'allègement du tablier avant sa déconstruction, il est nécessaire de procéder au rabotage du revêtement de la chaussée.

La circulation sur l'ouvrage **sera donc interdite à tous les véhicules les 13 et 14 février.**

Une déviation sera mise en place par les routes départementales n°50 et 703, entre Groléjac et Carsac-Aillac par Veyrignac, Saint-Julien-de-Lampon, Rouffillac (Calviac) et Aillac.

Durant l'ensemble de ces phases de travaux les usagers sont invités à adapter leurs itinéraires.